

**PROCÈS-VERBAL DE LA 28<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Tenue le mercredi 25 mai 2016, de 10h00 à 12h00, salle B-311 de l'École Polytechnique

<b>Ordre du jour</b>	<b>Membres du bureau de l'AREP</b>
1. Ouverture de l'Assemblée	André Maheux, président
2. Adoption de l'ordre du jour	Roger Martin, vice-président
3. Procès verbal de la 27 <sup>e</sup> Assemblée générale tenue le 27 mai 2015	Jean-Guy Deschênes, trésorier
3.1 Adoption	Doris McNeil, secrétaire
3.2 Affaires découlant	Céline Lemire, conseillère
4. Rapport du président	René Archambault, conseiller
4.1 Adoption	Jean Rousselet, président sortant
5. Rapports du trésorier et du vérificateur	
5.1 Adoption	
6. Projet de Loi 75	
7. Élections	
a) Au poste de vice-président	
b) Au poste de trésorier	
8. Comité de retraite	
a) Rapport du Comité	
b) Période de questions	
c) Recommandation pour le poste de représentant sans droit de vote au Comité de retraite	
9. Mot du Directeur des affaires académiques et de la vie étudiante, Monsieur Steven Chamberland	
10. Nouveaux membres et personnes retraitées décédées	
11. Période de questions	
12. Clôture de l'assemblée	

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président de l'AREP, André Maheux, ouvre l'assemblée à 10h10 et souhaite la bienvenue à la cinquantaine de membres présents.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le président présente l'ordre du jour aux membres.

Il est proposé par Diane Benoit « d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ».

Adopté à l'unanimité.

## **3. Procès verbal de la 27<sup>e</sup> Assemblée générale tenue le 27 mai 2015**

Le président informe les membres qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal. À la page 4, point 7c) nous aurions du lire « André Biron est élu par acclamation au poste de vérificateur pour un mandat de deux ans ».

### **3.1 Adoption**

Il est proposé par Pierre Carreau « d'adopter le procès-verbal de la 27<sup>e</sup> Assemblée générale tel qu'amendé ».

Adopté à l'unanimité.

### **3.2 Affaires découlant**

Les affaires découlant du procès-verbal seront traitées dans le rapport du président et dans les autres points de l'ordre du jour.

## **4. Rapport du président**

Les principaux éléments du rapport du président sont :

- Les activités organisées au cours de l'année : journée de golf, dîner de Noël, marches à volet culturel, etc. ;
- Le projet de loi 75 : ce sujet sera présenté au point 6 de l'ordre du jour ;
- La représentation au comité de retraite : ce sujet sera également abordé dans un autre point de l'ordre du jour.

Le président répond aux questions.

Suite à la présentation du rapport, il est proposé par Robert Vinet « d'adopter le rapport du président 2015-2016 ».

Adopté à l'unanimité

## **5. Rapports du trésorier et du vérificateur**

Jean-Guy Deschênes, trésorier, présente le rapport financier (Produits et charges et Bilan) et répond aux questions concernant nos dépôts à terme et le Fonds Desjardins ainsi qu'à une question concernant les taux de rendement (intérêts) de nos avoirs.

Du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016, les revenus se sont élevés à 10 025, 20 \$ alors que les dépenses ont totalisé 5 138, 55 \$ permettant ainsi un surplus de 4 886, 65\$. L'avoir des membres est maintenant de 45 558, 02\$.

André Biron, vérificateur, se déclare satisfait de la qualité de la tenue des livres et du rapport présenté.

Suite à la présentation du rapport du trésorier et du rapport du vérificateur, il est proposé par René Tinawi « d'adopter le rapport du trésorier tel que présenté ».

Adopté à l'unanimité.

## 6. **Projet de loi 75**

Le président explique le dossier en analysant sommairement le projet de loi 75 à l'aide d'une présentation Powerpoint. Il est clair que beaucoup de questions techniques se posent encore, que des calculs actuariels seront requis et que beaucoup d'inconnues et d'imprécisions subsistent.

Il est cependant certain qu'il devra y avoir une restructuration de notre régime et que les participants actifs et non actifs devront se partager le déficit avec l'employeur.

En ce qui concerne les membres actifs du régime, il y aura négociation avec Polytechnique pour déterminer quels avantages du régime seront réduits (réduction de l'indexation automatique ou autres avantages).

En ce qui concerne les retraités, il n'y aura pas de négociation. La rente de base sera maintenue mais il faudra s'attendre à une suppression totale ou partielle de l'indexation automatique *si les participants actifs choisissent cette option en négociation*. Une séance d'information sera offerte aux retraités 60 jours avant la mise en application de la restructuration. Les retraités recevront un avis préalable de 30 jours du texte de la proposition afin qu'ils puissent commenter la proposition ou peut-être en soumettre une autre...

Les négociations se tiendront du 30 juin 2016 au 31 mars 2017.

Lors d'une évaluation actuarielle subséquente, si le régime de retraite dégage des surplus, il y aura rétablissement de l'indexation en priorité si, toutefois, certaines conditions sont remplies.

Les démarches du CA de l'AREP depuis janvier 2016 :

- a) 2 réunions du CA pourtant sur le sujet ;
- b) 1 réunion avec Richard Hurteau et Andrée L'Heureux (l'AREP y a exposé le caractère inéquitable de la démarche pour les retraités) ;
- c) Demande d'un observateur du groupe des retraités au comité de négociation (Polytechnique quant à elle n'est pas opposée à cette demande) ;
- d) Écoute des intervenants lors des consultations à la Commission de l'Économie et du travail ;
- e) Élaboration de la définition d'un mandat pour l'embauche d'un actuaire ;
- f) Recherche d'un actuaire ;

Les démarches à venir du CA :

- a) Continuer à suivre les travaux de la Commission ;
- b) Tenir une assemblée générale spéciale s'il y a lieu.

Le président répond aux questions.

## 7. Élections

Le président rappelle aux membres que ce sont les postes de vice-président et de trésorier qui sont en élection.

Céline Lemire agit à titre de présidente d'élection et Doris McNeil à titre de secrétaire d'élection.

- a) Robert Vinet propose la candidature de Roger Martin au poste de vice-président. Roger accepte et est élu par acclamation au poste de vice-président pour un mandat de deux ans.
- b) André Séguin propose la candidature de Jean-Guy Deschênes au poste de trésorier. Jean-Guy accepte et est élu par acclamation au poste de trésorier pour un mandat de deux ans.

## 8. Comité de retraite

### a) Rapport du comité

Monsieur Benoit Barbeau, président du Comité de retraite, se présente et fait part à l'assemblée des faits saillants de notre régime de retraite en quatre points : la composition du Comité de retraite, les faits saillants, la situation financière du régime et le projet de loi 75.

- La composition du Comité de retraite : Monsieur Barbeau fait la nomenclature des divers membres du comité et mentionne qu'il y aura, lors de la prochaine assemblée générale du régime de retraite, élection d'un membre sans droit de vote nommé par les participants non actifs ;
- Les faits saillants : Monsieur Barbeau parle du rendement de la caisse durant la dernière année, du fait que le déficit actuariel demeure un enjeu, de la révision de la politique de placement, des investissements en infrastructure auprès de la Caisse de dépôt et placement ;
- La situation financière du régime : une nouvelle évaluation actuarielle a été faite au 31 décembre 2014, la caisse a eu un très bon rendement en 2014 - l'ancien volet du régime (prestations pour le service avant 2014) a un déficit de 54M\$, une amélioration par rapport à 2013 où le déficit était de 79,5M\$ - le nouveau volet (service depuis 2014) a un excédent de 2,4M\$ - il y a eu une hausse des cotisations pour le service courant et une baisse des cotisations d'équilibre de l'École – une légère détérioration est anticipée pour le 31 décembre 2015 – la faiblesse des marchés en 2015 – le rendement de la caisse de retraite à 3,4% net de frais au lieu du 6% attendu, donc un manque à gagner de 2,6% - nouvelle évaluation actuarielle requise en date du 31 décembre 2015 – un déficit anticipé de 58 640 249 \$ au 31 décembre 2015 par rapport à un déficit évalué à 51 667 500 \$ au 31 décembre 2014 ;
- Le projet de Loi 75 : Monsieur Barbeau explique le projet de loi 75 dans les mêmes termes que l'a fait le président et explique les objectifs que s'est fixé le comité de retraite : attendre que la loi soit officiellement votée, préparer la nouvelle évaluation actuarielle, procéder à la négociation, étant entendu que les travaux devront se terminer le 31 mars 2017.

### b) Période de questions

Monsieur Barbeau répond aux questions des membres puis se retire.

### c) Recommandation pour le poste de représentant sans droit de vote au Comité de retraite

Suite à une question posée par un membre, le président de l'AREP explique qu'un membre sans droit de vote au comité de retraite peut donner son opinion, rapporter les discussions au CA de l'AREP et être nommé sur un comité, tel le comité de placement comme y avait été nommé Denis Beaudry.

Le CA propose aux membres la candidature de Michel Rose. Le président invite les membres à voter pour Michel lors de l'assemblée générale du Régime de retraite.

Le président remercie Denis Beaudry pour son implication active au Comité de retraite; Denis a été un précieux représentant pour l'AREP. De plus, le président lui souhaite prompt rétablissement, suite à ses ennuis récents de santé.

#### **9. Mot du Directeur des affaires académiques et de la vie étudiante, Monsieur Steven Chamberland**

La présentation du Directeur porte, entre autres, sur les points suivants :

- La population étudiante à l'automne 2015 : 8114 étudiants, dont 26,8% d'étudiants internationaux provenant de 90 pays, et 73,8% d'hommes versus 26,2 % de femmes – le nombre d'étudiants inscrits et diplômés au baccalauréat en 2014, le nombre d'étudiants inscrits aux cycles supérieurs et diplômés à la maîtrise et au doctorat, le tout en comparaison avec les autres facultés de génie au Canada ;
- l'évolution du corps professoral et du personnel non enseignant au cours des 5 dernières années ;
- l'évolution des fonds de recherche
- les nouveaux professeurs détenteurs de chaires de recherche du Canada et de chaires industrielles ;
- quelques dossiers de planification stratégique, dont la mise à jour de la politique de financement des universités et la mise en place d'un processus d'Excellence en budgétisation ;
- présentation des récipiendaires de prix et de distinctions autant chez les professeurs que chez les étudiants ;
- quelques événements qui ont contribué au rayonnement de Polytechnique ;
- les activités à venir dont la collation des grades.

Monsieur Chamberland répond aux questions des membres.

La présentation de Monsieur Chamberland sera disponible sur le site web de l'AREP.

#### **10. Nouveaux membres et membres retraités décédés**

Les membres ont en main la liste des nouveaux membres et des personnes retraitées décédées.

Le président invite les membres à observer une minute de silence en hommage aux personnes retraitées décédées durant la dernière année.

Le président remercie Céline Lemire pour son travail au niveau du recrutement de nouveaux membres (une lettre d'invitation à joindre l'AREP est envoyée à chaque nouveau retraité) et au niveau de l'accueil des nouveaux membres (une lettre personnalisée, signée par le président, est envoyée à chaque nouveau membre de l'AREP).

#### **11. Période de questions**

Aucune question n'est soulevée.

#### **12. Clôture de l'assemblée**

Le président invite les membres à se rendre à la rotonde de la cafétéria où un lunch sera servi. Il est proposé par Jean-Guy Deschênes « de lever l'assemblée à 12h05 ».

Adopté à l'unanimité.

DM, le 21 juin 2016

---

Adopté à l'unanimité à l'assemblée générale du 30 mai 2017

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

Tenue le vendredi 13 janvier 2017, à 10h30,  
à la salle M-1010 du Pavillon Lassonde de l'École Polytechnique

---

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION :**

*La Loi 13 et les réactions de l'AREP à la "proposition" du Régime de retraite  
concernant la réduction de l'indexation des rentes*

**1. Ouverture de l'assemblée**

En l'absence du président, Roger Martin, vice-président de l'AREP, souhaite la bienvenue aux membres présents (39 présences).

**2. Présentation aux membres**

À l'aide d'un Power Point (qui sera disponible sur le site web de l'AREP dans les prochains jours) et de tableaux de simulation (remis aux membres en séance), Roger Martin présente le dossier et répond aux questions au fur et à mesure :

**a) Historique de la Loi 13**

- (2011) Constatations alarmantes du degré de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées (tel celui de Polytechnique)
- Déficits importants dans le secteur municipal
- (fin 2011) Commission d'étude présidée par Alban d'Amour
- (mi-2013) Remise du rapport D'Amours
- Projet de Loi 3, devenu Loi 15 pour le secteur municipal
- Projet de Loi 75 devenu Loi 13 pour le secteur universitaire.

**b) Restructuration à Polytechnique**

- Placements malheureux et bas taux d'intérêts : le régime de retraite de Polytechnique est déficitaire
- Application au secteur universitaire des principes de la loi sur les régimes de retraites municipaux (partage des cotisations au régime 50% employeur / 50% employés et création d'un fonds de stabilisation)

- (1<sup>er</sup> janvier 2014) Le nouveau volet est mis en place.

**c) La Loi 13**

- L'évaluation actuarielle du régime de retraite au 31 décembre 2015 sert de référence
- Seul le « déficit de capitalisation » est considéré
- À Polytechnique, obligation de réduire le coût du régime à 22,2% ou moins en date du 31 décembre 2015
- Réductions pour les participants actifs : modification, suspension ou abolition de toute prestation autre que la rente normale, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ainsi que modification de la formule d'indexation automatique, jusqu'à l'annulation si nécessaire
- Réductions pour les personnes retraitées : modification de la formule d'indexation automatique jusqu'à l'annulation - si cette mesure est décidée pour les participants actifs. La valeur de la modification doit être équivalente à celle des participants actifs en proportion du passif respectif de chaque groupe
- Au 31 décembre 2015, les retraités ne peuvent assumer plus de 50% de la part du déficit de capitalisation qui leur est imputable
- Polytechnique doit rembourser la partie du déficit qui ne peut être consolidée sur une période maximale de 15 ans
- Le comité de retraite doit convoquer les retraités pour les informer de ce qui a été décidé pour eux : réunion du 25 janvier prochain
- À la réunion du 25 janvier, les retraités pourront faire connaître à Polytechnique leurs commentaires sur la modification projetée et aussi soumettre des propositions portant sur la formule d'indexation
- Par la suite, Polytechnique transmettra à Retraite Québec, pour information, la modification projetée ainsi qu'un compte rendu de la réunion
- Si une évaluation faite après le 31 décembre 2015 démontre un excédent d'actif à l'égard du service antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (ancien volet), cet excédent devra être affecté prioritairement au rétablissement de l'indexation des rentes au niveau où elle aurait dû être, si possible
- La loi 13 ne prévoit pas la récupération des sommes perdues durant les années précédentes.

**d) La situation au 31 décembre 2015**

Voici ce que représentent les calculs de la firme Mercer ainsi que les accords entre Polytechnique et ses syndicats et associations :

- Coût du régime de retraite : 24,06 %
- Taux d'intérêt des actifs pour l'ancien volet : 5,83% (pour le nouveau volet : 6,00%)
- Le déficit doit être amorti sur 15 ans considérant un taux d'inflation de 2%

- Les participants actifs et les retraités subissent les mêmes coupures (ancien volet)

Les chiffres arrondis suivants ne concernent que les personnes couvertes par l'ancien volet

- Compte général et réserve : 400 M \$
- Valeur actualisée des prestations constituées : 471 M \$
- Déficit de capitalisation : 71M \$

#### e) Réduction du déficit

Les mesures de réduction ne visent que les personnes couvertes par l'ancien volet. Les personnes retraitées après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne seront que partiellement touchées.

- Le déficit à résorber est de 71M\$ sur 15 ans
- La moitié (35,5M\$) par Polytechnique et l'autre moitié partagée environ 50% / 50% entre les participants actifs et les retraités
- Seule l'indexation des retraités et des participants actifs (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014-ancien volet) peut être modifiée ou abolie, si nécessaire

Voici un ordre de grandeur (scénario) de ce que pourrait être la coupure, étant entendu que l'AREP n'a pas les chiffres réels et finaux :

- Avec l'actif de 400M\$, le régime prévoit verser 1% d'indexation (soit 50% de l'IPC), d'où un besoin de 464M\$ (rente + 1% d'indexation sur 15 ans)
- Si l'indexation est coupée de moitié, le paiement à faire aux retraités sera de 25% de l'IPC plutôt que de 50%, d'où un besoin de 431M\$ (rente + 0,5% d'indexation sur 15 ans)
- Conclusion : Réduire l'indexation de 50% de l'IPC à 25% de l'IPC réduirait le déficit de 33M\$ (ramenant cet exercice au 31 décembre 2015)
- Nous pouvons donc prévoir que le taux réel d'indexation qui sera versé aux retraités sera un peu moins de 25%

Les chiffres seront révisés tous les 3 ans (évaluation actuarielle). Si une future évaluation actuarielle démontre un excédent, le 25% pourrait être modifié.

#### f) Propositions du CA

Malgré l'appel fait aux membres, aucune proposition n'a été faite de la part des membres de l'AREP.

Le CA a préparé trois propositions :

**Proposition 1** : « Toutes les interventions de l'AREP dans ce dossier se feront « *Sous toute réserve* ». »

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) fait actuellement des représentations dans le but de faire invalider la Loi 15 dans le secteur municipal. Le CA de l'AREP désire conserver tous ses droits d'appel et ne désire pas renoncer aux droits qui pourraient éventuellement être exercés si le secteur municipal réussissait à invalider la loi 15.

**Adopté à l'unanimité.**



**Proposition 2, dite « proposition de transparence »** : « Par souci de transparence, que la lettre envoyée chaque année à chaque personne retraitée par le Bureau de la retraite donne toutes les informations relatives à la coupure d'indexation, à la somme des coupures cumulées (en \$\$) ainsi qu'à la rente qu'il ou elle aurait obtenue n'eut été de la coupure »

En décembre de chaque année, le Bureau de la retraite informe les retraités de la rente qu'ils ou elles recevront l'année suivante en tenant compte des règles de l'indexation. Cette lettre devrait faire le bilan détaillé (avec et sans coupure) de la rente qui sera versée l'année suivante ainsi que le bilan des coupures cumulées. Cette façon de faire permettra aux personnes de constater notre contribution au déficit, et ce, d'année en année.

**Adopté à l'unanimité.**

**Proposition 3, dite « dans nos rêves »** : « S'il reste un excédent d'actif le surplus restant serait utilisé pour rembourser la contribution des retraités au prorata de leur contribution ».

Advenant le cas où, dans les années futures, il y aurait des surplus au niveau du régime de retraite, la Loi 13 prévoit que l'excédent serait affecté « aux fins et selon l'ordre convenus entre l'employeur et les participants actifs ». À Polytechnique, il a été convenu que le surplus serait utilisé ① pour rétablir l'indexation des rentes et ② pour rembourser la « clause banquier » de Polytechnique.

**Adopté à l'unanimité.**

**Proposition 4, dite « de solidarité »** : « Les "biens nantis" aident les "moins bien nantis" dans cette opération de coupure ».

Les rentes versées varient entre « moins de 10 000\$ pour les personnes moins bien nantis » à « près de 90 000\$ pour les personnes bien nantis ».

**Explications et exemples** : Les personnes retraitées ayant contribué moins de 20 ans au régime de rentes de Polytechnique seront exclues du calcul de solidarité.

Roger Martin explique la proposition à l'aide d'un graphique, lequel graphique illustre comment les mieux nantis contribueraient davantage par solidarité avec les moins bien nantis. Roger explique également tous les calculs effectués et répond aux nombreuses questions.

Un vote secret est tenu. Jean-Guy Deschênes et Doris McNeil agissent à titre de scrutateurs.

Résultats du vote :  
Contre la proposition : 4  
Pour la proposition : 34  
Abstention : 1

**Adopté à la majorité.**

Il est proposé par Line Coallier « **de détruire les bulletins de vote** ».

Roger Martin invite tous les membres à assister à la réunion du 25 janvier.

**g) Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Roger Martin « **de lever l'assemblée à 12h30** ».

DM, le 19 janvier 2017

---

Adopté à l'unanimité à l'assemblée générale du 30 mai 2017